

Chassot Claude / Ackermann André , députés		P2058.09
Analyse des avantages et inconvénients du transfert du Service des transports et de l'énergie à la DAEC		DEE/DAEC
		Cosignataires: ---
Reçu SGC: 11.09.09	Transmis CHA: 17.09.09*	Parution BGC: sept. 2009

Dépôt

Déposé le 13 juillet 2007.

Développement

Les problèmes liés à la mobilité en général prennent de plus en plus d'importance. C'est ainsi que, par exemple, des projets routiers importants (Pont de la Poya, contournement de Guin, liaisons Marly-Matran et Romont-Vaulruz) ne peuvent plus être traités uniquement sous l'angle de la circulation automobile. Ils doivent l'être sous un angle plus global incluant, en particulier, l'aspect des transports publics.

A nos yeux, la répartition des tâches entre les différentes Directions du Conseil d'Etat n'est plus appropriée pour réaliser cet objectif puisque le Service des transports et de l'énergie est placé sous la direction de la DEE.

Au niveau des cantons romands, l'analyse des situations liée à la réflexion contenue dans l'énoncé de ce postulat nous présente les constats suivants :

Dans le canton du **Jura**, le Département de l'environnement et de l'équipement englobe le Service des ponts et chaussées et celui des transports.

Dans le canton de **Neuchâtel**, l'Office des transports et le Service des ponts et chaussées se trouvent réunis dans le Département de la gestion du territoire.

Les deux principaux domaines d'activité de la Direction générale de la mobilité (DGM) du canton de **Genève** sont :

- la planification de la mobilité et du stationnement
- l'organisation et l'exploitation du réseau routier

Au Département des infrastructures du canton de **Vaud**, nous trouvons :

- le Service des routes (construire, entretenir et améliorer le réseau routier)
- le Service de la mobilité (gérer les transports publics pour une mobilité nouvelle)

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement du **Valais** renferme le Service des transports et celui des routes et cours d'eau.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

L'augmentation de la population cantonale nécessite que des mesures soient prises à de nombreux niveaux mais notamment dans celui de sa mobilité. Le programme gouvernemental fribourgeois 2007-2011 (défi 4) met en exergue le souci qu'a le Conseil d'Etat de repenser cette dernière. Il souscrit à l'idée que les structures administratives seront adaptées pour « *permettre une gestion efficace des questions complexes liées à la mobilité* ».

Par ailleurs, nous constatons que le groupe de travail qui a élaboré le plan cantonal des transports présenté en mars 2006 a fait appel à des collaborateurs de l'Etat. Ces derniers provenaient de la DAEC (ingénieur cantonal, chef de section SEN, cheffe de section SeCA) et de la DEE (secrétaire général, chef de service STE).

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'une réforme de la répartition des tâches entre les différentes Directions dans laquelle les deux services (Service des ponts et chaussées et Service des transports et de l'énergie) seraient placés sous une même Direction.

* * *